

LES DOSSIERS DE SUCCESSION

Durée: 14 heures (2 jours)

Profils des stagiaires

- Conseillers clients banque et assurance poste successions
- Gestionnaires de patrimoine. Formation continue professionnelle

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Objectifs pédagogiques

- être capable de suivre un dossier de succession
- comprendre les actes dressés par un notaire
- comprendre les procédures devant le tribunal foncier et le tribunal civil en matière de droit des successions.

Contenu de la formation

- I – Le règlement des successions et les actes notariés
 - Ouverture de la succession
 - – Les bases
 - Successions légales et successions volontaires
 - – Les notions de bases de la dévolution successorale légale
 - – Les dispositions de dernières volontés
- Formalités et Analyse des actes notariés
 - PV d'ouverture et de description du testament olographe
 - Enregistrement des dispositions de dernières volontés par acte notarié (testament public et donation entre époux)
- La preuve de la qualité d'héritier : preuve libre et force probante
 - L'acte de notoriété dressé après décès
 - Analyse de l'acte de notoriété après décès
 - La dévolution légale
 - La présence de dispositions de dernières volontés
 - La loi n° 2015-177 du 16 février 2015 - Article L312-1-4 du Code monétaire et financier
 - Le fichier généalogique
- Les formalités en matière de libéralités à cause de mort (testament et donation entre époux)
 - La déclaration d'option du conjoint survivant
 - L'action en réduction pour préserver la réserve
 - La délivrance de legs
- Les actes déclaratifs
 - Analyse de l'attestation - La mutation des immeubles : l'attestation de propriété
 - Le partage amiable (Loi 2019)
 - Les frais bancaires sur succession

TAHITI FORMATION

4 bis Cours de l'Union Sacrée

98713 PAPEETE

Email: contact@tahiti-formation.com

Tel: +689 40 42 37 30



- II – Les particularités judiciaires de la Polynésie française en matière de droit des successions Les lois de 2015, 2019 et 2022 et le code de procédure civile local
 - Le tribunal foncier
 - L'attribution préférentielle
 - L'omission d'un héritier
 - Le partage judiciaire et la représentation de chaque souche ou représentation par le curateur
 - Le testament
 - La représentation chez les collatéraux privilégiés
- La répartition des compétences entre le tribunal de première instance et le tribunal foncier
- Le rôle de l'avocat et jurisprudence
 - Questions/réponses

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Un avocat et un diplômé notaire

Moyens pédagogiques et techniques

- Support de cours
- Support de présentation
- Annexes

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation

- émargement
- Questionnaire de satisfaction
- Quizz
- Tests de connaissance
- Débrief à l'oral

Mode de validation de la formation

Attestation de formation